



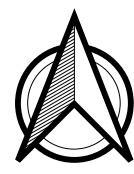
Règlement graphique

Plan 4.2.1 Aime Grand Territoire

REVISION GENERALE approuvée le 30 Juin 2017
Revision allégée n°1 approuvée le 26 avril 2018
Modification n°1 approuvée le 28 juin 2018
Modification n°2 approuvée le 28 novembre 2018
Revision allégée n°2 approuvée le 30 septembre 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 25 janvier 2024
Revision allégée n°3 approuvée le 27 juin 2024
Modification simplifiée n°2 approuvée le 25 septembre 2025
Modification n°3 approuvée le 29 janvier 2026



Fond : cadastre 2020



1/2000e

- ZONES DU PLU**
- Ua : zone urbaine mixte de constructions anciennes du bourg d'Aime
 - Uaz : zone urbaine mixte de constructions anciennes du bourg d'Aime, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
 - Uaa : zone urbaine mixte de constructions anciennes des villages et hameaux
 - Uabz : zone urbaine mixte de constructions anciennes des villages et hameaux, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
 - Uag : zone des villages réservée l'implantation de garages
 - Uagz : zone des villages réservée l'implantation de garages, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
 - Ub : zone urbaine mixte dense
 - Ub* : secteur spécifique de la zone Ub correspondant à la cave coopération
 - Ubx : zone urbaine mixte dense, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
 - Uba : zone urbaine mixte dense située en bord de voie ferrée
 - Ubaz : zone urbaine mixte dense située en bord de voie ferrée, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
 - Uc : zone urbaine mixte de densité moyenne à vocation principale d'habitat
 - Ucz : zone urbaine mixte de densité moyenne à vocation principale d'habitat, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
 - Uy : zone d'activités spécialisées réservée au service public ferroviaire
 - Us : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales au Gentil
 - Uxz : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales au Gentil, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
 - Usp : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales à La Plagne Aime 2000
 - Uspz : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales à La Plagne Aime 2000, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
 - Umx : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales à Montalbert, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
 - Ue : zone d'activités économiques, industrielles, artisanales ou tertiaires existantes ou à créer
 - Uea : zone qui correspond à des lieux destinés à des équipements publics ou d'intérêt collectif
 - Uez : zone d'activités économiques, industrielles, artisanales ou tertiaires existantes ou à créer, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
 - Uee : zone correspondant à la station d'épuration, aux Combes, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
 - Ueez : zone correspondant à la station d'épuration, aux Combes, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
 - Uec : zone correspondant à la zone d'activité des lacs
 - Ueez : zone correspondant à la zone d'activité des lacs, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
 - Ueez2 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
 - Ueez1 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
 - Ueez2 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet
 - Ueez1 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet
 - Uv : zone à Montalbert où sont autorisés la construction de parkings et de voies de circulation
 - AUb : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat dense
 - ALic : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat de densité moyenne
 - ALic : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat de densité moyenne, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
 - ALic : zone d'urbanisation future destinée aux activités industrielles et artisanales
 - AU : zone d'urbanisation future correspondant à des terrains non équipés, vierges ou peu occupés qui ne peuvent être desservis à court terme
 - ALic : zone d'urbanisation future correspondant à des terrains non équipés, vierges ou peu occupés qui ne peuvent être desservis à court terme, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
 - A : zone agricole à protéger
 - Aa : zone agricole où sont autorisées les constructions et installations agricoles
 - Ae : zone correspondant à des activités artisanales isolées à Tessens et aux Plantes
 - Ag : zone correspondant à des garages isolés à Molliet, au Champ de la Tuerie et à Tessens
 - Aj : zone correspondant à des jardins individuels et leurs constructions afférentes
 - Am : zone correspondant au hameau de Montgilbert
 - Ap : zone correspondant au hameau de Plangerlan
 - Ar : zone correspondant aux restaurants d'altitude
 - Arp : zone correspondant au restaurant d'altitude de Prajudard
 - As : zone agricole support du domaine skiable
 - N : zone naturelle et forestière à protéger
 - Nc : zone de mise en valeur des richesses du sol et du sous-sol
 - NL : zone qui accueille des activités sportives, de loisirs et des hébergements de plein air
 - NLz : zone qui accueille des activités sportives, de loisirs et des hébergements de plein air, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
 - Nh : zone correspondant aux abords de la basilique Saint Martin et de la chapelle Saint Eustache
 - Ns : zone naturelle et forestière support du domaine skiable
 - Nst : zone correspondant à l'emprise du domaine skiable et où sont autorisés les équipements récréatifs, à Montalbert
- PRESCRIPTIONS SURFACIQUES**
- Zones humides protégées au titre de l'article L151-23
 - Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
 - Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Périmètre Natura 2000 protégé au titre de l'article L151-23
 - Pelouses sèches protégées au titre de l'article L151-23
 - Corridors écologiques protégés au titre de l'article L151-23
 - Jardins protégés au titre de l'article L151-23
 - Espace agricole protégé au titre de l'article L151-23
 - Emplacement réservé
 - Servitude de résidence principale au titre de l'article L151-14-1 du Code de l'Urbanisme
- PRESCRIPTIONS LINEAIRES**
- Grande Rue et Rue de l'Eglise : règles spécifiques mises en place au titre de l'article L151-16
- PRESCRIPTIONS PONCTUELLES**
- Élément du patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- ÉLÉMENTS INFORMATIFS**
- Périmètre d'étude du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)
 - Périmètre d'étude du PPRm (Périmètre d'étude du PPRI (Plan de Prévention des Risques miniers))
 - Secteurs voisins de la RN 90 soumis à prescriptions d'isolement acoustique
 - Périmètre d'étude du PIZ (Plan d'Indexation en Z)
 - Bâtiment agricole d'élevage

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Index	Désignation de l'opération	Secteur	Surface en m²	Bénéficiaires	Zone de réservation
1	Élargissement de voirie	Villorland	254	Commune	Ae, Ua
2	Rehabilitation urbaine	Aime-bourg	444	Commune	Ua
3	Aménagement de voirie	Aime-bourg	110	Commune	Ua
4	Logement social	Aime-bourg	610	Commune	Ua
5	Cheminement piéton	Aime-bourg	230	Commune	Ua
6	Aménagement de voirie	Aime-bourg	650	Commune	Ua, Uaz
7	Extension du cimetière	Tessens	374	Commune	A
8	Parkings - aménagement de place	Tessens	11	Commune	Ua
9	Stationnement	Tessens	145	Commune	Ua
10	Stationnement - voirie	Tessens	2655	Commune	Ua, A
11	Aménagement de voirie	Villorland	1210	Commune	A, Ua
12	Aménagement de parkings	La Bruil	44	Commune	Ua
13	Voie de desserrement agricole	Villorland	202	Commune	Ua
14	Aménagement de voirie	La Bruil	210	Commune	A
15	Outillage de protection Nord Agit	La Bruil	1740	Commune	A
16	Extension du camping et de la zone de bords	Villorland	9995	Commune	N
17	Axe de voirie	Villorland	440	Commune	Ua
18	Stationnement	Villorland	340	Commune	Ua
19	Desserte future de la zone AU	Villorland	410	Commune	Ua
20	Stationnement	Longefroy	790	Commune	Ua
21	Stationnement de surface	Longefroy	567	Commune	Ua
22	Aménagement voirie et axe de desserrement	Longefroy	272	Commune	Ua
23	Stationnement	Montalbert	630	Commune	Ua
24	Aménagement de voirie	Montalbert	37	Commune	Ua
25	Aménagement de voirie	Montalbert	130	Commune	Ua
26	Voie d'accès au hameau de Montgilbert	Montgilbert	200	Commune	Ua
27	Stationnement	Plangerlan	757	Commune	A
28	Stationnement	Plangerlan	191	Commune	Ua
29	Élargissement de voirie	Villorland	895	Commune	A
30	Cheminement piéton	Aime-bourg	90	Commune	Ua